

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NEUF MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE MATAWINIE SE REGROUPENT ET SOLLICITENT LE MARCHÉ POUR LE TRAITEMENT ET L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Rawdon, le 10 juillet 2019 – En avril dernier, les municipalités de Saint-Côme, Saint-Félix-de-Valois, Saint-Jean-de-Matha, Saint-Michel-des-Saints, Saint-Zénon, Sainte-Alphonse-Rodriguez, Sainte-Béatrix, Sainte-Émélie-de-l'Énergie et Sainte-Marcelline-de-Kildare regroupaient leurs besoins afin de procéder au lancement de trois appels d'offres communs pour le traitement et l'élimination des matières résiduelles : une toute première expérience sur le territoire de la Matawinie!

Cette démarche, initiée par les municipalités en 2018, fait suite à une recommandation soumise dans l'étude d'optimisation territoriale de la gestion des matières résiduelles de la MRC réalisée par Chamard Stratégies environnementales. La première phase consistait à sonder le marché afin d'obtenir des prix concurrentiels pour l'élimination des déchets, le traitement des matières organiques ainsi que le tri des matières recyclables. Après une analyse approfondie des soumissions par un comité de sélection, c'est l'entreprise EBI Environnement inc. qui a obtenu le meilleur prix parmi les soumissionnaires conformes, et ce, pour les trois appels d'offres lancés. Une entente d'un délai maximal de cinq ans sera convenue entre l'entreprise et chacune des neuf municipalités ayant pris part aux trois appels d'offres communs : la MRC ayant plutôt un rôle de soutien et d'accompagnement auprès des municipalités pour la rédaction des appels d'offres.

« Un tel regroupement permet de stimuler la concurrence du marché et offre aux municipalités des avantages financiers substantiels tout en continuant de fournir des services de qualité à la population. Par exemple, la mise en commun pour l'élimination des déchets permettra à la Municipalité de Saint-Côme de réaliser, à elle seule, une économie annuelle d'environ 25,0 k\$, et ce, juste pour le volet concernant l'enfouissement des déchets. En tant que préfet suppléant, j'invite les municipalités à se regrouper pour réaliser certains projets et dossiers et à faire appel à la MRC pour les appuyer dans leurs différentes initiatives de partenariat » a précisé M. Martin Bordeleau, préfet suppléant de la MRC et maire de la Municipalité de Saint-Côme.

Constatant les résultats positifs de cette première étape, la MRC compte bien renouveler l'expérience en accompagnant les municipalités dans une seconde phase, soit l'analyse et la rédaction des appels d'offres pour la collecte et le transport des matières résiduelles.

En terminant, la MRC tient à remercier et souligner le travail de collaboration réalisé entre l'équipe du Service d'aménagement et les neuf municipalités impliquées dans le processus de mise en commun en gestion des matières résiduelles.

À propos de la MRC de Matawinie :

Le territoire de la MRC de Matawinie entend se développer selon les principes du développement durable, où une diversité d'activités cohabite dans le respect de l'environnement et des paysages naturels. La MRC de Matawinie se veut une organisation efficace et efficiente, tournée vers ses municipalités constituantes, valorisée et respectée par ses partenaires et reconnue par sa population. La MRC de Matawinie aspire également à être un employeur recherché, misant sur les compétences de son équipe et la concertation de ses élus pour faire face avec succès aux défis actuels et futurs.

- 30 -

Informations :

Félix Nadeau-Rochon, directeur par intérim - Service d'aménagement
MRC de Matawinie
1-800-264-5441, poste : 7031
fnrochon@matawinie.org

Source :

Isabelle Falco, agente en communication
MRC de Matawinie
1-800-264-5441, poste : 7001
ifalco@matawinie.org